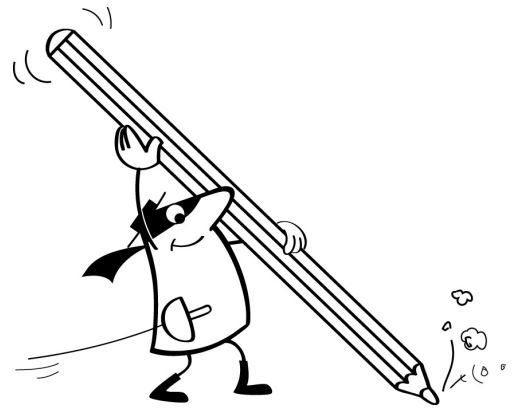


LE RETOUR DES SIGNATAIRES FOUS?



Lors de cette troisième réunion la direction a légèrement évolué.

Principale proposition définitive :

EMPLOYES / OUVRIERS.

Une augmentation générale de :
2% AU 1^{ER} AVRIL.

0,5% AU 1^{ER} JUILLET.

A compter du 1^{er} juin 2011 chaque changement d'échelon sera accompagné d'une prime :

- 2B à 2C = 25 €
- 3B à 3C = 35 €
- 4B à 4C = 45 €

Abondement PERCO et PEG Maxi 945 €

GIE : Le montant de la prime passe de 50 € à 70 € .

Médailles du travail : Le montant de la prime passera de 18 € à 21 € par année + la journée accordée accolée à l'événement.

Grille des minimas au

01/06/11

1A 1393€

1B 1393€

2A 1393€

2B 1415€

2C 1435€

3A 1475€

3B 1495€

3C 1540€

4A 1595€

4B 1645€

4C 1715€

La CFDT ne signera pas.

Ces quelques miettes n'arrêteront pas la déprime du 10 du mois.

Il n'y aura aucune surprise, certains avaient déjà prévu de signer avant même que l'accord ne soit écrit.



Aujourd'hui, un fait est établi : le mouvement social lancé par la CFDT et combattu par les élus FO et UNSA a permis un mieux par rapport aux autres filiales du groupe.

Que ces personnages n'appellent jamais à la moindre action est déjà triste !

Mais qu'ils appellent à ne pas faire grève, là on touche du doigt leur profonde soumission !!!!!

En 2010, aucune organisation syndicale n'avait validé les NAO. Il était totalement légitime de répondre à l'attente des salariés qui dépriment chaque 10 du mois.

Aujourd'hui des salariés continuent à donner leurs suffrages aux organisations inféodées à la direction et à des candidats qui font passer leurs ambitions personnelles avant le collectif. Il est temps de voter pour votre intérêt et non pour celui des actionnaires.

Mise au point suite aux fausses informations des béni oui oui .

La grille des minimas n'est pas une grille de salaire évolutive : c'est le salaire minimum obligatoire dans l'entreprise.

A Easydis, l'objectif est de ramener tous les salariés à cette rémunération minimum avec la complicité des signataires des accords de salaires de ces dernières années.

Les anciens peuvent en témoigner.

Les 400 salariés qui ont participé au mouvement du 14 février peuvent être très satisfaits de leur action et ils peuvent compter sur le soutien de la CFDT pour continuer à faire entendre leurs voix.

Information aux non-grévistes et/ou syndicalistes de vogue :

AUCUN AVANTAGE SOCIAL N'A ETE OBTENU SANS RAPPORT DE FORCE :

Les congés payés en sont le principal emblème.

Dans quelques semaines lors de votre départ en congé, pensez aux grévistes qui les ont obtenu.

A bon entendeur, salut !

